



ELECTRICITE : le nouvel eldorado !

Chaque maison avait besoin de lumière, les Romains inventèrent l'ostiarium, impôt sur les portes et fenêtres ; tout le monde avait besoin de sel, un roi inventa la gabelle ; nous avons besoin de rouler, l'Etat taxe fortement l'essence, et je ne parlerai pas des radars ! Tout à coup on s'aperçoit en France, après avoir fortement promu le chauffage électrique, qu'on consommait de plus en plus d'électricité... la belle aubaine !

Depuis 2011 le pauvre consommateur reste perplexe devant sa facture d'électricité d'une obscurité redoutable ! Mais on nous promet une amélioration ! En attendant nous nous sommes plongés dans différentes factures afin de comprendre et de déterminer ce qu'on paie. Cela nous a pris quelque temps et nous vaut quelques surprises !

L'ABONNEMENT

Les tarifs d'abonnement varient selon le contrat choisi et la puissance souscrite. Ce n'est pas le prix qui augmente le plus, sauf pour la CTA qui lui est attachée (voir 3.3). La TVA sur l'abonnement n'est que de 5.5%.

Pour le tarif bleu avec heures creuses et 6 kVA, il était de 96€ TTC en 2006 et de 100€ environ depuis le 01/05/2013 soit une augmentation de 4.20% pour une inflation de 11.70%.

Pour le tarif Tempo avec 18 KVA, il est passé de 204€ à 232€ environ soit tout de même 13.70% d'augmentation.

LE PRIX DU KILOWATT HT

Pour bien comparer l'évolution des prix du kWh, il faut prendre le tarif hors taxe. Nous avons comparé les prix de 2006 à ceux de 2013 sur les 3 formules d'abonnement : base / heures creuses / tempo.

Pendant cette période, l'indice des prix INSEE a augmenté de 11.7%. On constate donc un gros effet de rattrapage sur les prix

de l'électricité avec l'option heures creuses et sur le tarif heures bleues TEMPO. Comme par hasard, l'abonnement 'heures creuses' est le plus utilisé, quant aux heures bleues TEMPO, ce sont bien sûr celles qui sont les plus consommées car appliquées 300 jours par an ! Les hausses 'moyennes' d'électricité communiquées officiellement cachent bien de fortes disparités selon les abonnements au grand détriment du consommateur !

LES TAXES

Là, tout se complique. Avant 2011, on payait bien une taxe locale que nos maires fixaient entre 0 et 8% et nos conseillers généraux entre 2 et 4%, le tout sur 80% de l'abonnement et des kWh. Il y avait bien aussi une petite contribution au service public d'électricité de 0.0045€ par kWh. Le tout bien sûr était tout de même soumis à la TVA au taux de 19,6% ! Bon an mal an, un consommateur moyen d'électricité (450€/an) en avait pour 30€ à 65€ de taxes et un gros consommateur (1500€/an) pour 115 à 225€, soit de 8 à 14% selon les taux 'choisis' par les communes et départements.

Depuis le 1er janvier 2011, nous sommes entrés dans l'aire des taxes exponentielles dont on ne voit plus le bout !

La TCFE : Taxe sur la consommation finale d'électricité

Nos stratèges ont bien gardé les 0 à 8% au choix des communes et les 2 à 4% au choix des conseils généraux. Mais le mode de calcul a changé. Un coefficient de 0.75 est apparu...montera-t-il ?

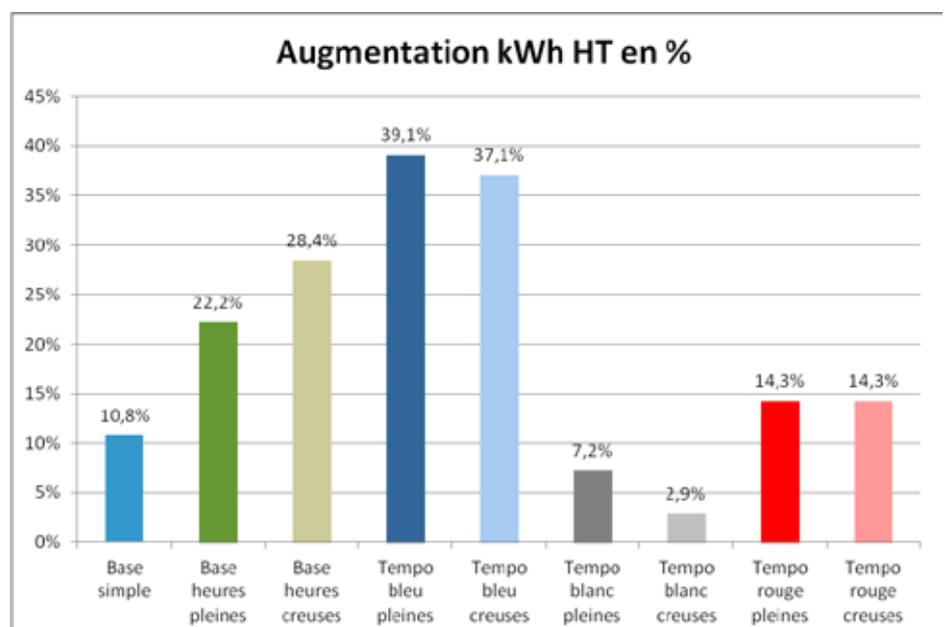
Ainsi la taxe minimum (cas rare) sera de 0 pour la commune et 2 pour le département ce qui donne :

$$0.75 \times (0+2) = 1.50\text{€/mégawatt, soit } 0.0015 \text{ par kWh.}$$

Le maximum sera donc de $0.75 \times (8+2) = 9\text{€/MW}$, soit 0.009€/kWh ou 6 fois plus !

Ainsi avec une consommation de 4000 kWh, on paiera de 6.00€ à 36€ (7.18 à 43.06 avec TVA) et, pour 180000 kWh, de 27 à 162€ (32.29 à 193.75 avec TVA) selon les communes et départements.

Ceci devrait être ajouté aux impôts locaux pour comparer les taux d'impositions entre communes et départements. A l'approche des élections municipales, voici un élément à prendre en compte.... Mais que celui qui trouve sur internet la liste des taux par commune se signale, cela semble un secret d'Etat bien gardé ! Pour information, le taux fixé par le conseil général de Meurthe et



Moselle est passé de 2 à 3% au 01/01/2012, il demeure un des moins chers de France, seule la Meuse fait mieux avec 2%. La quasi-totalité des autres départements est au taux maximum de 4%.

Enfin, les taux maxima de 8% et 4% peuvent évoluer car ils viennent de passer à 8.12% et 4.06% ! Ou s'arrêtera-t-on ?

La CSPE : Contribution au service public de l'électricité

C'est un fourre-tout servant à payer les services du médiateur, le soutien aux énergies renouvelables, le coût du tarif social de l'électricité....

Cette taxe existait avant 2011 au taux de 0.0045€/kWh

Au 01/01/2011, ce taux est passé à 0.0075 (+66.7%), au 01/07/2011 à 0.0090, au 01/07/2012 à 0.0105 et au 01/01/2013 à 0.0135. Cette taxe a donc augmenté de 80% en 3 ans !

La CTA : Contribution tarifaire d'acheminement

Instaurée en 2004 pour financer la retraite des agents d'EDF/GDF !

Jusqu'en août 2009, elle était dissimulée dans le prix de l'abonnement. Depuis elle figure à part, sous la ligne 'abonnement' de la facture. Elle est de 21% de la TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité). La valeur de cette TURPE est introuvable ! Le site www.cre.fr vous donnera des détails... et un bon mal de tête ! Cette CTA varie fortement selon les abonnements, elle varie autour de 10 à 50€, soit 15 à 25% du coût de l'abonnement.

On constate que cette CTA augmente chaque année et qu'au 1er mai 2013 elle est passée de 21% à 27.04% soit une augmentation nette de cette taxe de près de 30% ! Seule consolation, la TVA qui lui est attachée n'est que de 5.5% !

Ce tableau résume l'augmentation du kWh, cette fois toutes taxes incluses, y compris la TVA. Le taux d'inflation de 11,7% est largement dépassé !

LE PRIX FINAL

Pour comparer ce qui est comparable, nous avons pris l'évolution de la facture pour 3 types de consommateurs depuis le 01/01/2006 :

- Abonnement tarif bleu avec un tarif unique du kWh et 2500kWh : Passe de 302 à 382€ (+26.3%)
- Abonnement tarif bleu avec heures creuses, sans chauffage électrique, soit

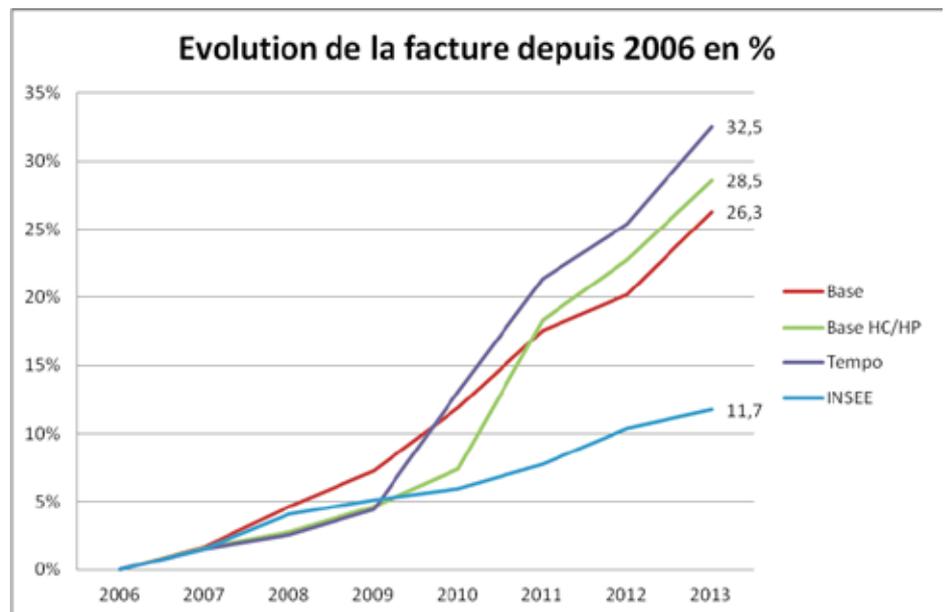
CONSOMMATION...

Au quotidien

fage électrique soit 18000kWh : Passe de 1570 à 2080€ (+32.5%).

Et c'est un tarif minimum avec un coefficient de 0 pour la commune et 2 pour le département. Mais cette taxe ne modifie que peu l'évolution de la facture en pourcentage.

Rythme d'augmentation de la facture d'électricité en %



4000kWh (2500kWh en heures pleines et 1500 en heures creuses) : Passe de 432 à 554€ (+28.5%)

- Abonnement tarif Tempo avec chauff-

CONCLUSION

Depuis 2006, notre facture a donc progressé près de 3 fois plus vite que l'indice INSEE (hors tabac) avec une nette accélération depuis 2011. On vient de nous annoncer une augmentation de 30% d'ici 2017.... Cette étude montre que les 30% sont déjà acquis depuis 2006 ... ce sera donc plus de 60% de 2006 à 2017.

Ecologie, CO2, Grenelle de l'environnement, peur du nucléaire..... tout contribue à nous préparer psychologiquement à ces fortes augmentations. Passer au gaz est une solution à étudier avec circonspection.... Les augmentations y sont tout aussi importantes !

Il nous reste à surveiller notre thermomètre, tricoter des pulls, utiliser les nouvelles technologies d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable (en évitant quelques escrocs qui essaient d'en profiter) et de rogner sur d'autres dépenses pour payer l'électricité....

Quant au réchauffement climatique, où était-il cet hiver ? ■

